

Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne
9, rue des Perrières – Aillant-sur-Tholon
89110 MONTHOLON

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour l'occupation et la gestion de la salle d'activités sportives de l'Aillantais
Rue du Tacot, Aillant-sur-Tholon, 89110 MONTHOLON



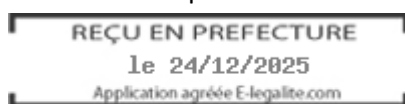
Perspective non contractuelle

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

VENDREDI 06/03/2026 À 17H00

En application des articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

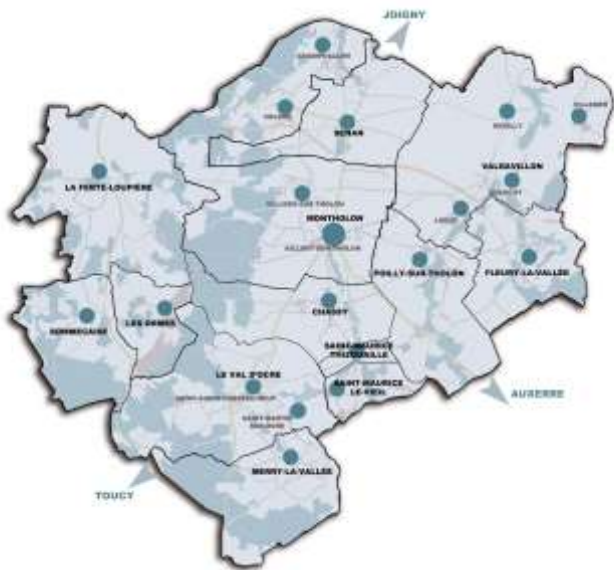
AMI – Occupation et gestion de la salle d'activités sportives de l'Aillantais



99_DE-089-248900524-20251218-D_2025_099-

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB) compte plus de 10 000 habitants, elle est idéalement située entre Auxerre, Joigny et Toucy, et regroupe 13 communes.



Territoire dynamique, l'Aillantais compte plus de 450 établissements, tous secteurs d'activités confondus, regroupant près de 600 emplois dans le secteur privé.

L'Aillantais concentre également plus de 70 commerces, dont 80 % sont implantés à Montholon. Le territoire compte enfin un réseau associatif riche et varié.

En constante évolution, il est doté d'équipements et de services de proximité (*maison médicale, gymnase, complexe sportif extérieur...*) offrant aux habitants une qualité de vie avec un équilibre entre nature et urbanité.

Initié en 2024, le projet de réhabilitation de la piscine de l'Aillantais, implantée à Montholon, accueillera prochainement une salle d'activités sportives.



La CCAB souhaite permettre à toutes les aillantaises et à tous les aillantis de pratiquer une activité sportive et de se maintenir en forme, en accédant à une offre variée, au sein d'infrastructures de qualité et accessibles à tous, sur le territoire.

Dans le cadre du projet plus global de réhabilitation de la piscine de l'Aillantais, la CCAB a construit et équipé une salle d'activités sportives. Située rue du Tacot, sur la commune déléguée d'Aillant-sur-Tholon, à Montholon, il est question de mettre à disposition ces locaux à un tiers.

En effet, il est prévu que la piscine soit gérée en régie, et que la salle d'activités sportives fonctionne en gestion associative.

C'est dans ce cadre que la CCAB souhaite mettre à disposition la salle de sport et ses espaces (vestiaire collectif, sanitaire et douche, espace accueil mutualisé).

1- OBJET DU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne la mise à disposition de la salle d'activités sportives de l'Aillantais, située rue du Tacot, Aillant-sur-Tholon, à Montholon, et porte sur son occupation et sa gestion.

L'objectif de la présente consultation est de recevoir les différentes propositions en vue de conclure une convention temporaire d'occupation du domaine public qui fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire.

Sont éligibles à candidater les associations dites « loi 1901 », ou toute personne, sous conditions de créer une association à cet effet.

Pour une ouverture prévue en avril 2026.

2- DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT

a) Implantation

La salle d'activités sportives de l'Aillantais est un bâtiment annexe à la piscine. Située rue du Tacot, Aillant-sur-Tholon, à Montholon, à cheval sur les parcelles cadastrées AD 55, 71 et 288, d'une surface de 2 390 m².

b) Présentation du site

Cet équipement est conçu pour allier sport et convivialité. Il offre un cadre idéal pour la pratique d'activités sportives, de la musculation à la remise en forme.

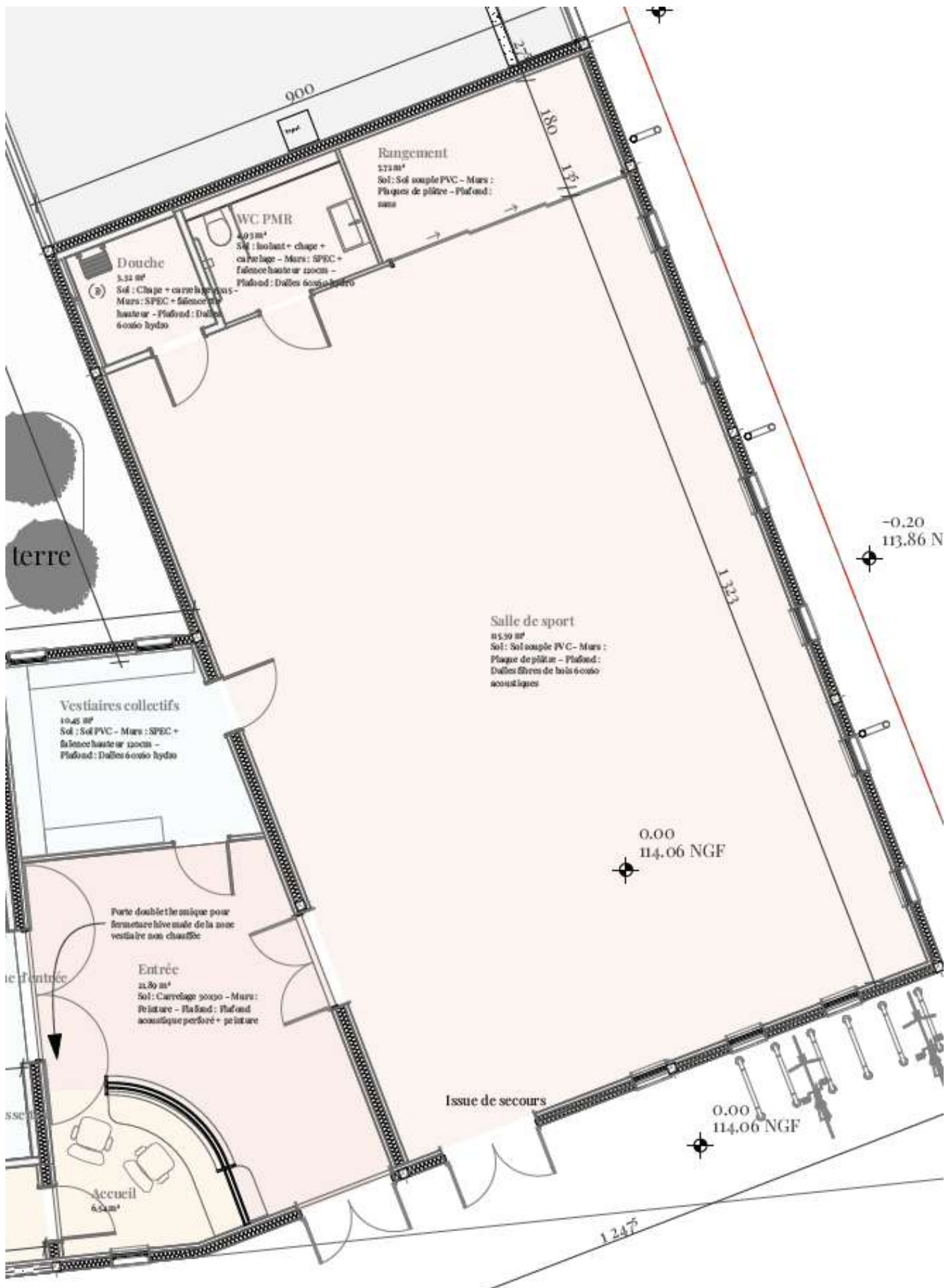
Il se compose :

- d'un espace de 115 m² comprenant une partie équipée d'appareils de musculation et cardio-training et un espace dédié aux cours collectifs,
- d'un vestiaire collectif
- d'un sanitaire et d'une douche
- d'un placard de rangement
- d'un sas d'accueil (mutualisé en période estivale, avec l'activité piscine).

Sont exclus du périmètre de la future convention les équipements suivants :

- la piscine, les locaux liés à son fonctionnement et ses espaces extérieurs
- le snack-buvette

Les jours et horaires d'ouverture sont laissés à la discrétion du candidat, mais doivent répondre à une large amplitude pour satisfaire le plus grand nombre.



3- DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ ATTENDUE

La CCAB souhaite que le site de la piscine de l'Aillantais ouvert en période estivale, puisse « vivre » toute l'année, au travers de son bâtiment annexe, en offrant la possibilité aux habitants de venir toute l'année, à la salle d'activités sportives.

La CCAB entend répondre à une forte demande de la population de disposer des équipements et matériels, propres à la pratique sportive en salle (cardio-training, musculation, remise en forme), mais également de disposer d'une salle pouvant accueillir des cours collectifs.

Elle s'inscrit ainsi en faveur du bien-être et de la santé physique et mentale de la population, des plus jeunes aux séniors, et permet un accès à tous au sport. À ce titre, le prix de l'abonnement envisagé devra être attractif.

Il est souhaité que l'offre puisse répondre à plusieurs temporalités : ouverture en semaine et week-end, large amplitude horaire.

Le candidat pourra proposer un planning personnalisé dans son dossier de candidature, en cohérence avec ses moyens humains.

4- CONDITIONS D'OCCUPATION

Le bénéficiaire signera avec la CCAB une convention d'occupation temporaire du domaine public, visant à fixer les modalités d'utilisation des locaux, et les obligations de chacune des parties.

La convention est soumise au droit français, et notamment conclues sous le régime des occupations temporaires du domaine public. En conséquence le bénéficiaire ne pourra en aucun cas se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale, ou d'une autre réglementation, susceptible de lui conférer un droit au maintien dans les lieux ou quelque autre droit.

Il sera tenu de se conformer au respect de l'ensemble des normes et réglementations liées à son activité, notamment en lien avec la sécurité publique et l'hygiène.

Les dépenses de fonctionnement liées à la gestion des locaux seront directement prises en charge par le bénéficiaire. À ce titre, il prendra notamment à sa charge les abonnements et factures de consommation concernant l'ensemble des fluides (eau, électricité...), les contrats et factures des télécommunications (téléphone, internet...).

La mise à disposition des locaux et du matériel est concédée moyennant l'acquittement d'une redevance mensuelle de 300 euros.

Elle est prévue pour une durée de 9 mois, jusqu'au 31.12.26, renouvelable 1 fois pour une durée de 3 ans (*soit jusqu'au 31.12.29*).

La convention d'occupation temporaire du domaine public est jointe en annexe.

5- CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter sa candidature
- Une note exposant les références et l'expérience du candidat dans la gestion d'activités similaires à l'objet du présent appel
- Un projet de gestion projeté sur les locaux mis à disposition, détaillant
 - L'organisation générale du site*
 - L'organisation des activités sportives proposées*
 - Les moyens techniques, matériels et humains mis en œuvre pour la bonne réalisation du projet*

Un compte prévisionnel de gestion sur la durée de la convention

- Tout autre élément permettant d'évaluer la qualité du projet de gestion du candidat

Si l'association est déjà créée, le dossier de candidature devra être complété des pièces suivantes :

- La parution de création au Journal Officiel
- Le récépissé préfecture de création
- Le dernier récépissé délivré par la préfecture
- La composition des dirigeants en exercice
- Les statuts en vigueur
- Le compte de résultat et le bilan des trois derniers exercices
Pour les associations nouvellement créées, la liste des différentes ressources dont elles bénéficient
- Un compte prévisionnel de gestion sur la durée de la convention
- Une attestation d'assurance en cours de validité
- Un RIB au nom et adresse du siège social

6- CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront transmettre un dossier exhaustif permettant d'apprécier leurs activités et leurs fonctionnements. **Les dossiers devront faire l'objet d'un seul envoi.**

Par conséquent, seuls les dossiers complets seront évalués sur la base des critères suivants (**note sur 30 points**) :

Critère n°1 – la qualité du projet de gestion proposé (25 points)

La qualité des projets sera appréciée au regard des sous-critères suivants

- **Nature et modalités d'exercice des activités sportives proposées et le public cible** : *le candidat détaillera l'ensemble des activités sportives qu'il entend développer, dans le respect de la destination des équipements et matériels mis à disposition et des règlements applicables à ces activités. Une attention particulière sera portée à la diversité des publics accueillis et l'ouverture au plus grand nombre (15 points).*
- **Les moyens mis à disposition** : *le candidat détaillera l'ensemble des moyens qu'il entend mobiliser dans le cadre de sa future occupation, notamment les moyens humains et matériel (10 points).*

Critère n°2 – la démarche environnementale et de développement durable (5 points)

Le candidat exposera l'ensemble des mesures qu'il entend mettre en application en matière de développement durable et notamment en ce qui concerne le respect de l'environnement, les modalités de gestion des déchets et la limitation des nuisances, de toute nature et notamment sonores.

7- CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET MODALITES ADMINISTRATIVES DE DÉPÔT DES DOSSIERS

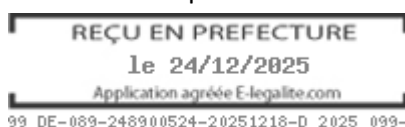
Approbation en conseil : 18/12/2025

Lancement de l'AMI : 05/01/2026

Durée de la publicité : 2 mois

Date limite de dépôt des dossiers : 06/03/2026

AMI – Occupation et gestion de la salle d'activités sportives de l'Aillantais



Dépôt des dossiers

- Par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : ltissier@ccaillantais.fr

Un accusé réception du dossier sera délivré.

La CCAB se réserve la possibilité de rencontrer les 3 candidats qui auront présenté les dossiers les mieux notés. Elle peut ne pas donner suite à la présente consultation pour tout motif dûment justifié et notamment pour tout motif d'intérêt général.

Contact : Leslie TISSIER, CCAB, 03.86.63.81.87, ltissier@ccaillantais.fr

8- ANNEXES AU PRÉSENT APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Annexe 1 – convention de mise à disposition

Annexe 2 – plan de la salle

Annexe 3 – plan des équipements

9- TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES

Les informations recueillies dans le présent appel à manifestation d'intérêt feront l'objet d'un traitement de données destiné à la bonne gestion et à l'organisation dudit AMI, et uniquement à cela.

Ce traitement sera exclusivement assuré par le personnel en charge du projet, et habilité par la CCAB.

Il est rappelé au candidat qu'il peut demander tout complément d'information sur ledit traitement de données, et peut faire valoir ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, en écrivant à l'adresse suivante : contact@ccaillantais.fr